Informations de base

1996/0067(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1996/1997: prix du lait, du beurre et du lait écrémé en poudre (01/07/96-30/06/97) **Subject** 3.10.05.02 Lait et produits laitiers	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	SANTINI Giacomo (UPE)	31/10/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	19/03/1996
RELA Relations économiques extérieures		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1940	1996-06-26

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0044	Résumé
15/04/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/1996	Vote en commission		
23/04/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0117/1996	

22/05/1996	Débat en plénière		
10/06/1996	Vote en commission		
26/06/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
26/06/1996	Fin de la procédure au Parlement		
29/06/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0067(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0117/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0003	23/04/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0262/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0128-0159	23/05/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0044	14/02/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1188
JO L 156 29.06.1996, p. 0002 Résumé

Prix agricoles 1996/1997: prix du lait, du beurre et du lait écrémé en poudre (01/07/96-30/06/97)

1996/0067(CNS) - 26/06/1996 - Acte final

Prix agricoles 1996/97 - Lait et produits laitiers. Le Conseil a adopté le Règlement 96/1188/CE fixant le prix indicatif du lait et les prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre pour la période du 01/07/1996 au 30/06/1997. Le règlement prévoit le statu quo sur les niveaux des prix, à savoir : - Prix indicatif du lait : 30,98 Ecu/100 kg. - Prix d'intervention : . beurre : 328,20 Ecu/100 kg. . lait écrémé en poudre : 205,52 Ecu/100 kg.

Prix agricoles 1996/1997: prix du lait, du beurre et du lait écrémé en poudre (01/07/96-30/06/97)

1996/0067(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

Prix agricoles 1996/97 - Lait et produits laitiers. La situation actuelle du marché des produits laitiers étant relativement équilibrée, aucune correction n'est nécessaire cette année pour les prix et les quotas. La Commission propose donc de maintenir, pour la période du 01.07.1996 au 30.06.1997, le prix indicatif du lait et les prix d'intervention des produits laitiers au niveau de la campagne précédente, à savoir : - Prix indicatif du lait : 30,98 Ecu/100 kg. - Prix d'intervention : . beurre : 328,20 Ecu/100 kg. . lait écrémé en poudre : 205,52 Ecu/100 kg.

Prix agricoles 1996/1997: prix du lait, du beurre et du lait écrémé en poudre (01/07/96-30/06/97)

1996/0067(CNS) - 26/06/1996

Dans l'attente d'un accord d'ensemble sur le paquet prix et pour éviter le vide juridique qui risque de se créer pour les produits dont les campagnes débutent le 1er juillet 1996, le Conseil a adopté le 26 juin 1996 le règlement.

Prix agricoles 1996/1997: prix du lait, du beurre et du lait écrémé en poudre (01/07/96-30/06/97)

1996/0067(CNS) - 23/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giacomo SANTINI (UPE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter de modifications.